

**MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA**  
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-0001**  
**HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA**

**Séance du 13 février 2024**

Date convocation : 7 février 2024

Date d'affichage : 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.  
2024eko otsailaren 13an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

**Etaient présents / Hor zirenak (14)** : DUCLOS Bernadette, HAPETTE Maylis , HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu , MONGABURE Vincent, , ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand URRUTY Chantal, VALLET Christophe : Conseillers.

**Excusés / Barkatuak (1)** : OTHABURU Sébastien.

**A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena** : IRIART BONNECAZE Carole

**OBJET : projet AMALURRA – nouveaux estimatifs**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet AMALURRA a dû être revu à la baisse suite à un dépassement trop important par rapport au budget initial alloué. L'équipe de Maîtrise d'œuvre a travaillé sur le projet afin de faire baisser les coûts de construction.

Des économies de 91 068 € ont pu être trouvées par rapport au projet présenté lors de la phase APS du 14/03/2023.

Le **total estimatif des travaux** (VRD compris) s'élève à **1 279 289 € HT**. Le maire énumère au conseil municipal tous les changements et présente les nouveaux visuels du projet.

Par ailleurs, les honoraires de maîtrise d'œuvre évoluent également, soit + 25 352 € (12,3% des travaux au lieu de 15% sur l'enveloppe des travaux). Le nouvelle enveloppe allouée à la **Maîtrise d'œuvre** est de **157 352 € HT**.

Le maire explique à l'assemblée que l'équipe de Maîtrise d'œuvre propose plusieurs options en plus. Il énumère toutes les options. Il propose de ne rien valider pour le moment et d'inclure toutes ces options à la consultation aux entreprises. Ainsi, le choix des options pourra se faire une fois le tarif définitif des options obtenu.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 064-216403501-20240214-20240001-DE



- **APPROUVE** et **ARRETE** le total estimatif des travaux à 1 279 289 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la nouvelle consultation aux entreprises.

**Adopté à l'unanimité,**



Pour extrait conforme,  
Le Maire, Auzapeza,  
M. HARRIET Jean Pierre